

Note des garants

A l'attention du maître d'ouvrage de l'A31 bis

Le 6 DECEMBRE 2022

A la suite des 2 premières réunions publiques, de 2 rencontres de proximité et de la visite exploratoire effectuée le samedi 3 décembre il nous semble nécessaire de faire un premier point.

La concertation post débat public a pour objet de permettre la poursuite du dialogue entre maître d'ouvrage et citoyens pour que le maître d'ouvrage soit éclairé par la manière dont les citoyens reçoivent le projet, l'appréhendent et souhaitent le modifier. Il vise aussi à enregistrer les interrogations sur le projet et en explorer les aspects restés dans l'ombre.

De ce point de vue la visite exploratoire, très éclairante en ce qui concerne les trajets F4 et F10, n'a pas permis de prendre en considération de manière satisfaisante les impacts sur l'habitat, les paysages et les zones forestières provoquées par le trajet F5 en tunnel de surface.

Il convient donc de refaire l'exercice en suivant pas à pas le parcours du trajet F5 de son point de départ jusqu'à son point d'arrivée à l'embranchement de l'A 31 qui doit être élargie (2 X 3 voies + l'aménagement de la BAU pour les transports collectifs).

C'est la condition nécessaire pour permettre au public d'évaluer et prendre en considération, séquence après séquence les impacts de cette réalisation.

Il nous semble indispensable de programmer une nouvelle visite exploratoire (sans limitation de durée) pour visualiser ces différents aspects pour que les citoyens soient parfaitement informés des conséquences de ces propositions et puissent les faire valoir auprès du maître d'ouvrage.

Il conviendra notamment

- De comparer les profils des différents ouvrages en précisant les points de ventilation et la manière dont sont traités les gaz d'échappement émis dans les tunnels.
- De faire état de la littérature relative aux risques sur les constructions existantes sous lesquelles le souterrain pourrait être creusé.
- De préciser les règles d'urbanisation comparées selon qu'il s'agit d'un tunnel profond ou d'un tunnel de surface.
- D'être explicite sur le calendrier de la mise à disposition des terrains de l'ancienne cokerie par Arcelor. Les dates de mise à disposition au plus tôt et au plus tard, notamment doivent être communiquées au public.
- De préciser les surfaces respectives de forêt impactées par les tracés F10 (forêt d'Illange) et F5 (bois de l'Etoile) : Un croquis devrait permettre de visualiser l'impact de ces trouées.

Parmi les propos émanant du public (liste non exhaustive) il vous est demandé :

- D'explicitier la doctrine du maître d'ouvrage en matière de covoiturage. Il conviendra avant la fin de la concertation d'être explicite sur la proposition « la troisième voie *peut être* affectée. au covoiturage ».
- De comprendre la différence entre la première proposition de tracé sur le site de l'ancienne cokerie déposé par la mairie et celui qui a été soumis à la concertation.

- De faire un point sur l'état de santé des marronniers qui a été mis en cause par un participant à la visite.
- De lever le doute sur la nature des travaux de l'A30. En effet les illustrations des pages 4,42 et 47 du dossier de concertation, semblent contradictoires sur le nombre de voies, à terme, de cette artère.

Les garants vous prient de bien vouloir prendre en compte ces recommandations et de rendre publique cette note avant la prochaine réunion de Florange en l'inscrivant sur le site internet de la concertation.

Cordialement